

Conférence de presse

L'économie soutient l'adaptation du taux de conversion LPP

Mercredi 6 janvier 2010

Seul l'exposé prononcé fait foi

Éviter de mettre en jeu les avantages concurrentiels

Gerold Bühler, président d'economiesuisse

Mesdames, Messieurs,

La réunion des organisations faïtières de l'économie, des caisses de pension et des représentants des employés au sein des institutions de prévoyance pour une conférence de presse conjointe montre que le OUI à l'adaptation du taux de conversion LPP bénéficie d'un large soutien. Nous devons faire en sorte que le système social reste financièrement équilibré. Ni les employeurs ni les employés ne peuvent assumer la responsabilité de problèmes de financement au sein de la LPP. C'est pourquoi nous devons agir maintenant. Le deuxième pilier doit être sûr et équitable pour toutes les générations.

La Suisse a mis en place un système de trois piliers solide qui a fait ses preuves. C'est ce que montre aussi une comparaison internationale. En Allemagne et en Grande-Bretagne, c'est avant tout l'État qui gère la prévoyance vieillesse alors que le modèle des trois piliers instauré en Suisse s'appuie sur la prévoyance étatique, professionnelle et privée. Ce principe de solidarité et de responsabilité individuelle revêt également une importance cruciale pour la compétitivité de la Suisse. Des prestations non financées dans la prévoyance vieillesse peuvent générer l'instabilité sociale à terme et se transformer en fort désavantage concurrentiel. Si la Suisse souhaite rester compétitive, elle doit consolider un système qui a fait ses preuves jusqu'ici. Les actifs en seront les bénéficiaires, car une prévoyance vieillesse fondée sur plusieurs piliers est durablement plus fiable et plus sûre.

Il est important, pour la population comme pour la place économique suisse dans son ensemble, que nous consolidions le 2^e pilier à temps. Les autres assurances sociales sont déjà sous pression. Pensons à l'AVS, dont le financement représente un défi de taille au vu de l'évolution démographique. Les besoins financiers de l'assurance chômage, de l'assurance maternité ainsi que de l'assurance maladie, par exemple, se traduiront dans un futur proche par des coûts supplémentaires pour les actifs. Il serait irresponsable de laisser ce scénario se reproduire dans le 2^e pilier, car l'évolution démographique le touche aussi.

Dans le cadre de la révision de la LPP, les Chambres fédérales se sont exprimées clairement en faveur d'une adaptation du taux de conversion. Cette mesure est impérative si nous voulons garantir la prévoyance professionnelle à long terme pour toutes les générations. Les opposants au projet parlent de vol des rentes, mais dans les faits ce seront les actifs et les générations futures qui seront volés si le taux de conversion n'est pas adapté.

A l'heure actuelle, les actifs compensent déjà le déficit annuel causé par l'allongement de l'espérance de vie en renonçant à des montants qui devraient leur revenir. Si le taux de conversion est maintenu à son niveau actuel, le déficit se creusera de plus en plus. Au-delà d'un certain stade, seules des cotisations supplémentaires pourront résorber les déficits. Par conséquent, ce sont principalement les actifs et les générations futures qui paieront les pots cassés. Une telle redistribution n'est bien évidemment ni durable ni équitable. En outre, l'évolution démographique fait planer aussi la menace de charges supplémentaires sur les actifs. En effet, le nombre de personnes à la retraite en Suisse ne cesse d'augmenter alors que les travailleurs sont proportionnellement de moins en moins nombreux.

Si nous voulons éviter des mesures douloureuses dans le deuxième pilier, nous devons accepter l'adaptation du taux de conversion, car le capital doit financer une retraite plus longue et les taux d'intérêt sont bas depuis longtemps. Il s'agit d'une mesure urgente nécessaire pour garantir la prévoyance professionnelle à long terme.

L'adaptation du taux de conversion a pour effets positifs :

- d'éviter la prise de risques disproportionnés en matière de placement ;
- d'éviter que les caisses de pension connaissent des problèmes de financement et doivent revoir à la baisse leurs prestations ;
- de favoriser la poursuite d'un partenariat éprouvé entre actifs, employeurs et État et d'éviter les conséquences négatives pour la place économique d'une augmentation des charges sociales ;
- d'éviter de prélever des charges supplémentaires sur les actifs.

Il serait irresponsable de rester les bras croisés devant le problème qui se pose à notre 2^e pilier. Il serait également irresponsable de laisser aux actifs et aux générations futures le soin de combler les déficits. Ceux qui volent les générations futures sont ceux qui empêchent l'adaptation du taux de conversion ! Même les slogans idéologiques ne parviendront pas à cacher cette vérité.